AR PREFECTURE
016-200054047-20170208-2017_02_08_03-DE
Reçu le 22/02/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Excusés-Absents : 03
Délégations : 03

Le huit février deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 1er février 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:
1er février 2017

Excusé(e)s / Absent(e)s:
M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. MASDOUMIER Pascal

Date d'affichage :
1er février 2017

Délégations :
M. VIGNAUD Jean-Michel à M. GUINOT Jean François, Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme COURSAGET Mireille, M. MASDOUMIER Pascal à M. GAULTIER Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme LAFONT Cindy

2017/02/08
N°03

3 - Désignation d'un représentant de la ville de Confolens au sein de l'Association Géronthologique Emile Roux (incluant le RESPA Nord Charente et la MAIA Nord Charente Limousine)

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'associations diverses Loi 1901 et d'organismes extérieurs divers dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant certains organismes. ».

Monsieur Le Maire propose de désigner un représentant de la ville de Confolens au sein de l'Association Géronthologique Emile Roux (incluant le RESPA Nord Charente et la MAIA Nord Charente Limousine)

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein de cette structure.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à cette désignation, à main levée.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Se présentent comme candidat :

- Madame DEVAINE Colette

Après en avoir débattu, et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Désigne Madame DEVAINE Colette pour représenter la municipalité au sein de l'Association Gérontologique Emile Roux

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 février 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)